

QALI Initial et Revalidation

OBJECTIFS

Répondre à la norme STCW 2010 section A-VI/3 - paragraphes 1 à 4 et tableau A-VI/3. Répondre à la norme STCW 2010 - Règle VI/2 - Section A-VI/2 - Tableau A-VI/

Diriger les opérations de lutte contre l'incendie à bord des navires.

Organiser et entraîner les équipes d'incendie. Effectuer une enquête et établir des rapports sur les incidents ayant entraînés un incendie.

PRÉREQUIS

Détenir une aptitude médicale en cours de validité du Service de santé des gens de mer.

QALI Initial pour la revalidation

MODALITÉS D'ORGANISATION : 1 session / trimestre ; Délai de prise de contact 48 heures

Rythme hebdomadaire : 35 h - Continu - Délais d'inscription : selon financement sollicité

MODALITÉS D'ADAPTATION DU PARCOURS : Analyse des acquis, adéquation du projet, besoins formatifs sur entretien avec un référent pédagogique. Méthode d'évaluation : Entretien ☒

IMPORTANT Chaque bloc de compétences est décliné par un ou plusieurs modules de formation qui comporte(nt) tous les savoirs et apprentissages liés au(x) compétence(s) visée(s). Il n'existe aucune équivalence or bloc de compétence de la certification déjà acquis. L'évaluation de l'ensemble des modules de compétences est validée par la délivrance d'attestations de suivi avec succès de la Direction Interrégionale de la Mer.

Certificat de Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie - Initial

Certificat de Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie Théorie 14 h

Certificat de Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie Pratique 18 h

La validation de l'ensemble des modules de formation permet d'obtenir les attestations de suivi de formation menant à la délivrance par la DIRM du Certificat de Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie

32 h 800 €

Certificat de Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie - Revalidation Sans attestation de formation à bord

Certificat de Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie 12h

La validation de l'ensemble des modules de formation permet d'obtenir les attestations de suivi de formation menant à la délivrance par la DIRM de la revalidation du Certificat de Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie

12 h 320 €

Certificat de Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie - Revalidation avec attestation de formation à bord

Certificat de Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie 8 h

La validation de l'ensemble des modules de formation permet d'obtenir les attestations de suivi de formation menant à la délivrance par la DIRM de la revalidation du Certificat de Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie

8 h 260 €

Modalités pédagogiques

Enseignement théorique et pratique en présentiel ☒

PAE pratique en entreprise ☐

FOAD Formation ouverte à distance synchrone ☐

FOAD Formation ouverte à distance asynchrone ☐

Session de regroupement (enseignement à distance) ☐

Taux de réussite aux validations en 2020 : 100 %

Note de satisfaction stagiaires en 2020 : 5.4/6

Sur 12 candidats formés

Mise à jour : 27/04/2021

Intervenants, matériels et équipements

L'ACPM propose un plateau technique Maritime de 450 m² et des équipements de lutte contre le feu de navire de dernière génération.

Lieu de formation : ACPM - 48 Avenue Marcel Delprat - 13013 Marseille

Contact : Virginie SIBERKAT

04.91.07.75.18

virginie.siberkat@acpm.eu

Accès  OUI